

2026-084



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 27 avril 2026 – Délibération n°084

**Convocation envoyée,
affichée le : 21/04/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 29/04/2026**

**Objet : DESIGNATION DE REPRESENTANTS
AUPRES DE L'EPAGE AVEYRON AMONT
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
2026-055)**

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET
Secrétaire de séance : Madame Béatrice GIRAL VIALA

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON.

Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir à Jean Bastien MAJOREL) - Paul BERGONNIER (a donné pouvoir à Candice AZDAD).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'EPAGE Aveyron Amont est un syndicat mixte chargé de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur son territoire. Il coordonne des actions pour protéger les rivières, améliorer la qualité de l'eau, restaurer les écosystèmes et accompagner les collectivités locales dans leurs projets liés à l'eau et à l'environnement.

Son territoire s'étend des sources de l'Aveyron (à Sévérac-le-Château) jusqu'à sa confluence avec le Viaur, vers Laguépie.

Dans le cadre du renouvellement des instances de l'EPAGE Aveyron Amont, les représentants élus sont désignés par les Communautés de Communes.

2026-084

En tant que commune nouvelle, Sévérac d'Aveyron peut proposer un élu référent par commune déléguée, qui participe aux échanges avec voix consultative et constitue un relai local pour faire remonter les besoins du territoire et suivre les actions menées par l'EPAGE Aveyron Amont.

Il est proposé de désigner :

- François-Xavier FABRE pour la commune de Sévérac-le-Château
- Stéphanie CHAYRIGUES pour la commune de Lapanouse
- Jean-Bastien MAJOREL pour la commune de Buzeins
- Simon TABART pour la commune de Recoules-Prévinquières
- Paulin NIBOULIES pour la commune de Lavernhe

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : **DE DESIGNER** comme référents auprès de l'EPAGE Aveyron Amont :

- François-Xavier FABRE pour la commune de Sévérac-le-Château
- Stéphanie CHAYRIGUES pour la commune de Lapanouse
- Jean-Bastien MAJOREL pour la commune de Buzeins
- Simon TABART pour la commune de Recoules-Prévinquières
- Paulin NIBOULIES pour la commune de Lavernhe

ARTICLE 2 : Cette délibération annule et remplace la délibération 2026-055 du 30 mars 2026.

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Béatrice GIRAL VIALA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

